

LA MAIRIE RECRUTE



VILLENES-SUR-SEINE



Et si vous rejoigniez Villennes-sur-Seine !

Au sein de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, Villennes-sur-Seine est une ville de 5900 habitants qui offre un territoire riche et préservé, propice à l'épanouissement de tous, entre Seine et forêt à 30 kms à l'ouest de Paris (accès direct A13, A14, SNCF ligne J, futur RER E). La ville offre tous les éléments qui apportent aux familles comme aux entreprises, aux salariés télétravailleurs comme aux indépendants, un rythme de vie apaisé, à taille humaine.

UN GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE (H/F)

Quelles sont les missions ?

Placé sous l'autorité du responsable du service, vous intégrez une équipe de 5 agents et appliquez la politique de sécurité et de proximité engagée au sein de la commune dans le respect des pouvoirs de police du Maire.

- Vous assurez la surveillance générale au sein de la commune et assurez la tranquillité publique,
- Vous constatez et verbalisez les infractions au code de la route et effectuez des contrôles de vitesse,
- Vous assurez la sécurisation des manifestations culturelles et sportives,
- Vous portez assistance aux personnes en situation de crise,
- Vous assurez un rôle de proximité avec la population, avec discernement et esprit d'initiative,
- Vous assurez des tâches variées dans un esprit de polyvalence,
- Vous rendez compte par écrit ou oral des événements survenus lors du service et des dispositions prises.
- Vous accueillez et orientez le public lors des patrouilles et au sein du service,
- Vous assurez la surveillance des propriétés dans le cadre de l'Opération Tranquillité Absence,
- Vous intervenez en cas de situation d'urgence et assurez une relation de proximité avec la population,
- Vous relevez les détériorations du domaine public, et les infractions au code de l'urbanisme, au bruit.



Quelles sont les compétences requises ?

- Titulaire du grade de Gardien Brigadier, vous avez des bonnes connaissances de la réglementation en vigueur et des pouvoirs de police du Maire, des procédures judiciaires et administratives liées à la fonction, disponible, motivé et discret, faisant preuve de loyauté, respect des règles déontologiques des policiers municipaux.
- Aptitude au respect des ordres et consignes données et à rendre compte.
- Esprit d'équipe et sens relationnel avec les services partenaires.
- Volontaire pour le travail de nuit.
- Maîtrise de soi et gestion de différentes situations.

Conditions de travail

- **Matériel(s)**
 - => individuel : Petit matériel de dotation, gilet par balle, arme de catégorie B1 semi-automatique, tonfa et bâton de défense, pve.
 - => collectif : radio nouvelle génération (truspeed), Éthylotest, outil informatique et vidéo protection.
 - => roulant : 3 véhicules terrestres dont un véhicule électrique ; 2 scooters MP3 sérigraphiés ; 2 bateaux pneumatiques (navigation sans permis).
 - => matériel d'aide à la résolution : vide-protection (50 caméras) ; radar nouvelle génération (truspeed), logiciel police et tablette associée.
- **Horaires service** : Horaires service : cycle de travail en 3 puis 4 jours par semaine en roulement une semaine sur l'autre. Travail de nuit selon les besoins du service.
- 20 jours de congés + 22 RTT.
- Rémunération statutaire, régime indemnitaire, prime annuelle (n-1) versée en deux fois et heures supplémentaires selon besoins du service. CNAS, possibilité d'adhérer à la garantie "maintien de salaire", participation à la mutuelle santé si labellisée.
- **Temps de travail** : complet, 35h hebdomadaires -> planning annualisé.



Envie de postuler ?

Envoyez-nous votre CV et votre lettre de motivation !

- Par mail à l'adresse électronique : rh@ville-villennes-sur-seine.fr
- Par courrier : Monsieur le Maire, 36 avenue Foch 78670 VILLENES-SUR-SEINE

